

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 302 promulguant à la Côte française des Somalis l'arrête portant majoration des droits de chancellerie dans les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger (J. O.R. F. du 22 février 1948, page 1933).

n° 302

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 mars 1948

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro
31 mars 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique qu 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : — l'arrêté portant majoration des droits de chancellerie perçus dans les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger. (J. O. R. F. du 22 février 1948, page 1933.) Art. 2.— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEIX.